



## EMISSION PAR BMCE BANK D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE PERPETUEL

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire de BMCE Bank, réunie le 22 juillet 2008, s'est dénouée le 10 octobre 2008.

Ladite Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts non convertibles à durée indéterminée sur 5 ans dans la limite de MAD 2 000 000 000 (deux milliards de dirhams).

Quatre tranches ont été émises dans le cadre de cette opération, une tranche A à taux fixe cotée à la Bourse de Casablanca, une tranche B à taux révisable cotée à la Bourse de Casablanca, une tranche C à taux fixe non cotée et une tranche D à taux révisable non cotée.

L'emprunt émis, en quatre tranches, a fait l'objet d'une note d'information visée par le CDVM le 24 septembre 2008 sous la référence n° VI/EM/033/2008.

Le plafond de l'opération est de 1 Milliard de dirhams réparti sur quatre tranches d'un plafond de MAD 1 Milliard chacune. Il est entendu que le nombre total de titres alloués pour l'ensemble de l'émission, toute tranches confondues, ne devait en aucun cas dépasser 10 000 titres.

La tranche A et B feront l'objet d'une cotation prévue le 15 octobre 2008 sur le compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca sous les codes 990119 et 990120 et auront pour *ticker* OB119 et OB120. Dans le cadre de la tranche A, 1 000 obligations subordonnées perpétuelles d'une valeur nominale de cent mille dirhams (MAD 100.000) chacune ont été allouées, soit un montant nominal de cent millions de dirhams (MAD 100.000.000). Dans le cadre de la tranche B, 1 000 obligations subordonnées perpétuelles d'une valeur nominale de cent mille dirhams (MAD 100.000) chacune ont été allouées, soit un montant nominal de cent millions de dirhams (MAD 100.000.000).

Par ailleurs, 500 et 7 500 obligations subordonnées perpétuelles d'une valeur nominale de cent mille dirhams (MAD 100.000) chacune ont été respectivement allouées dans le cadre des tranches C et D, soit un montant nominal de cinquante millions de dirhams (MAD 50.000.000) pour la tranche C et sept cent millions de dirhams (MAD 750.000.000) pour la tranche D.

Cette opération a été souscrite par un nombre de 18 investisseurs institutionnels tels que prévu dans la note d'information visée par le CDVM.

Conformément aux modalités relatives à la définition du taux d'intérêt facial tel que mentionné sur la note d'information visée par le CDVM, le taux d'intérêt est fixe pour les tranches A et C et révisable annuellement pour les tranches B et D.

Dans le cadre de la tranche A et C, le taux d'intérêt est déterminé sur la base du dernier taux du BTN 10 ans constaté ou calculé sur la dernière courbe des taux du marché secondaire, telle que publiée par Bank Al Marghrib sur Reuters le 13 octobre 2008. Ce dernier est ressorti à 4.70%. Majoré d'une prime de risque de 125 points de base, le taux des obligations subordonnées perpétuelles ressort à 5.95% entre le 15 octobre 2008 et le 15 octobre 2018. Au-delà, et en cas de non remboursement anticipé par l'émetteur, le taux des obligations subordonnées perpétuelles sera de 6.95%.

Dans le cadre des tranches B et D, le taux d'intérêt sera calculé sur la base du dernier taux du BTN 52 semaines constaté ou calculé sur la dernière courbe des taux du marché secondaire, telle que publiée par Bank Al Marghrib sur Reuters le 13 octobre de chaque année ou le jour ouvré précédant.

Pour la première année soit du 15 octobre 2008 au 15 octobre 2009, le taux du BTN 52 semaines calculé sur la courbe des taux du marché secondaire telle publiée par Bank Al Maghrib sur Reuters en date du 13 octobre 2008 ressort à 3.96%. Majoré d'une prime de risque de 100 points de base, le taux des obligations subordonnées perpétuelles ressort à 4.96% pour la période allant du 15 octobre 2008 au 15 octobre 2009. La prime de risque est fixée à 100 points de base pendant les dix premières années de l'emprunt. A compter de la 11<sup>ème</sup> année, et en cas de non remboursement anticipé par l'émetteur, la prime de risque sera de 200 points de base.

Les tableaux ci-dessous illustrent la ventilation des résultats pour chaque emprunt :

**Emprunt A : Taux Fixe, Coté à la Bourse des Valeurs de Casablanca**

| Catégorie de souscripteurs                                      | Nombre de souscripteurs | Nombre d'obligations demandées | Nombre d'obligations attribuées | Part des souscripteurs en % |
|---|-------------------------|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| Etablissements de crédit  | Néant                   |                                |                                 |                             |
| OPCVM   | Néant                   |                                |                                 |                             |
| Sociétés d'assurance et organismes de retraite et de prévoyance | 1                       | 1 000                          | 1 000                           | 100%                        |
| Autres établissements de crédit                                 | Néant                   |                                |                                 |                             |
| <b>Total</b>  | <b>1</b>                | <b>1 000</b>                   | <b>1 000</b>                    |                             |

**Emprunt B : Taux révisable, Coté à la Bourse des Valeurs de Casablanca**

| Catégorie de souscripteurs                                      | Nombre de souscripteurs | Nombre d'obligations demandées | Nombre d'obligations attribuées | Part des souscripteurs en % |
|---|-------------------------|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| Etablissements de crédit  | Néant                   |                                |                                 |                             |
| OPCVM   | Néant                   |                                |                                 |                             |
| Sociétés d'assurance et organismes de retraite et de prévoyance | 3                       | 1 000                          | 1 000                           | 100%                        |
| Autres  | Néant                   |                                |                                 |                             |
| <b>Total</b>  | <b>3</b>                | <b>1 000</b>                   | <b>1 000</b>                    |                             |

**Emprunt C : Taux Fixe, Non Coté**

| Catégorie de souscripteurs                                      | Nombre de souscripteurs | Nombre d'obligations demandées | Nombre d'obligations attribuées | Part des souscripteurs en % |
|---|-------------------------|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| Etablissements de crédit  | Néant                   |                                |                                 |                             |
| OPCVM   | Néant                   |                                |                                 |                             |
| Sociétés d'assurance et organismes de retraite et de prévoyance | 1                       | 500                            | 500                             | 100%                        |
| Autres  | Néant                   |                                |                                 |                             |
| <b>Total</b>  | <b>1</b>                | <b>500</b>                     | <b>500</b>                      |                             |

**Emprunt D : Taux révisable, Non Coté**

| Catégorie de souscripteurs                                      | Nombre de souscripteurs | Nombre d'obligations demandées | Nombre d'obligations attribuées | Part des souscripteurs en % |
|---|-------------------------|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| Etablissements de crédit  | Néant                   |                                |                                 |                             |
| OPCVM   | 13                      | 7 500                          | 7 500                           | 100.00%                     |
| Sociétés d'assurance et organismes de retraite et de prévoyance |                         |                                |                                 |                             |
| Autres  | Néant                   |                                |                                 |                             |
| <b>Total</b>  | <b>13</b>               | <b>7 500</b>                   | <b>7 500</b>                    |                             |